



28^E CONGRÈS

25 ET 26 OCTOBRE 2012
BASTELICA (CORSE-DU-SUD)

6 massifs à l'unisson

PROGRAMME DÉTAILLÉ

6 massifs à l'unisson

JEUDI 25 OCTOBRE 2012

- 11h00** **Comité directeur (Réservé aux membres du comité)**
- 10h00** **Accueil des congressistes** jusqu'à 14h00
- Déjeuner libre-----
- 14h00** **Ouverture** du congrès par **Vincent DESCOEUR**, président du Conseil général du Cantal, **président de l'ANEM**
- 14h15** **Allocution** de **Sylvia PINEL**, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme

14h45 **Table ronde** : « La montagne au cœur des politiques 2014-2020 de l'Union européenne »

Depuis le lancement, l'an dernier, de la préparation de la prochaine génération des programmes communautaires pour la période 2014-2020, les élus de montagne sont particulièrement attentifs aux négociations portant sur la révision des politiques agricole et régionale. Cependant, toute prise de position définitive ne pourra se faire qu'en référence au cadre financier qui devrait être fixé à la fin de cette année.

Les principes défendus par les élus et les représentants des organisations professionnelles agricoles des massifs seront-ils pris en compte ? Les futurs règlements vont-ils apporter de bonnes réponses aux besoins des territoires de montagne ? Pérennisation d'une activité agricole productive, reconnaissance d'une identité à la fois remarquable et fragile, à travers la qualité des savoir-faire et les spécificités du milieu, dynamisation du tissu socioéconomique local et renforcement d'une gouvernance originale et fertile à l'échelon du massif ... Autant de sujets à examiner de près !

ANIMATEUR **Pascal BEAUMARD**

INTERVENANTS **Jean-Paul AMOUDRY**, sénateur de la Haute-Savoie,
Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire,
André MARCON, président d'Euromontana et du groupe de travail Europe de la commission permanente du Conseil national de la montagne,
Jean-Louis CAZAUBON, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture,
Emmanuel BERTHIER, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale,
Elvira BAKKER, Chef d'unité adjoint chargée du programme Corse au sein de l'unité développement rural de la DG AGRI

16h00 **Allocution** de **Stéphane LE FOLL**, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt prononcera une allocution au cours de la table ronde

16h45

Table ronde : « Comment garantir l'accès à des soins de qualité et de proximité en montagne ? »

L'accès aux soins en France présente de fortes disparités sociales et territoriales susceptibles de mettre en cause le droit à la santé garanti par le préambule de la Constitution de 1946. Les écarts se creusent au point de laisser apparaître un système de santé à plusieurs vitesses.

En montagne, l'accès à des soins de qualité et de proximité est essentiel. Les besoins des populations ont de fortes spécificités qui se heurtent souvent à la logique comptable et à la rationalisation du nombre des structures se référant exclusivement à la densité de la population. L'exigence de proximité du service public impose d'aller au-delà du seul critère « nombre d'habitants desservis », pour lui substituer un critère combinant «habitants et territoires desservis».

L'accessibilité géographique au service public de la santé doit être appréciée aussi au vu du temps de parcours compte tenu, notamment, des aléas climatiques et du relief des zones de montagne. Suite à l'engagement du président de la République, l'accès de la population à des soins urgents en moins de trente minutes, priorité désormais affichée par le gouvernement, sera examinée très concrètement.

ANIMATEUR **Olivier RAZEMON**

INTERVENANTS **Vincent DESCOEUR**, président de l'ANEM
Jean-Jacques COIPLÉ, directeur général de l'ARS de Corse
Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des affaires sociales du Sénat
Annie GENEVARD, députée du Doubs
Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège, vice-présidente de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale
Natacha LEMAIRE, sous-directrice de la régulation de l'offre de soins au ministère de la Santé
Emmanuel VIGNERON, professeur d'aménagement sanitaire à l'université de Montpellier 3

Un **message vidéo** de **Marisol TOURAINE**, ministre des Affaires sociales et de la Santé sera diffusé au cours de la table ronde.

18h15 **Message** de **Cécile DUFLOT**, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, délivré par Jacques ARCHIMBAUD, directeur adjoint du cabinet.

18h30 **Fin de la première journée**

20h30 **Soirée de gala** au palais des congrès d'Ajaccio

08h00 **Assemblée générale (réservée aux adhérents)** : rapport d'activité, rapport financier (président, secrétaire générale et trésorier)

09h15 **Séance inaugurale** présidée par Vincent DESCOEUR

- **Jean-Baptiste GIFFON**, président de Communauté de communes de la vallée du Prunelli Bottacina
- **Jean-Jacques PANUNZI**, président du Conseil général de la Corse-du-Sud
- **Paul GIACOBBI**, député de la Haute-Corse, président du Conseil exécutif de Corse
- **Camille de ROCCA SERRA**, député de la Corse-du-Sud

09h45 **Table ronde** : « Quelle place pour la montagne dans le nouvel acte de décentralisation ? »

A la suite des engagements du président de la République et dans le prolongement des états généraux de la démocratie territoriale, initiés par le Sénat voici bientôt un an, de nombreuses annonces ont été faites concernant un nouvel acte de la décentralisation. Le respect de l'exception montagne aussi bien pour l'achèvement de la carte intercommunale, lancée en 2011, que pour le choix du mode de scrutin des futurs représentants des départements, ainsi que le redécoupage des cantons sera un point de vigilance pour les parlementaires de l'Association.

La revendication constante de l'ANEM en faveur de l'actualisation de la loi montagne sera à l'ordre du jour pour faire valoir le droit à la différence, le droit à l'expérimentation et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux spécificités de la montagne, comme l'indique la loi du 9 janvier 1985. La concertation sur le projet de loi sur les territoires et le nouvel acte de la décentralisation que Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, devrait déposer avant la fin de l'année 2012, et la représentation de l'Association au sein du futur Haut conseil des territoires seront le cadre naturel de ces exigences.

ANIMATEUR **Olivier RAZEMON**

INTERVENANTS **Vincent DESCOEUR**, président du Conseil général du Cantal
Paul GIACOBBI député de la Haute-Corse, Président du Conseil exécutif de Corse
Pierre JARLIER, sénateur du Cantal
Yves KRATTINGER, sénateur de la Haute-Saône
Renée NICOUX, sénatrice de la Creuse
Michel VERPEAUX, professeur de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire

12h00 **Allocution** de **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique en clôture des travaux du congrès.

12h30 **Déjeuner**

12h45 **Conférence de presse**

PRESENTATION DETAILLEE DES TABLES RONDES

Jeudi 25 octobre 2012 de 14h45 à 16h00

Depuis le lancement, l'an dernier, de la préparation de la prochaine génération des programmes communautaires pour la période 2014-2020, les élus de montagne sont particulièrement attentifs aux négociations portant sur la révision des politiques agricole et régionale. Cependant, toute prise de position définitive ne pourra se faire qu'en référence au cadre financier qui devrait être fixé à la fin de cette année.

Les principes défendus par les élus et les représentants des organisations professionnelles agricoles des massifs seront-ils pris en compte ? Les futurs règlements vont-ils apporter de bonnes réponses aux besoins des territoires de montagne ? Pérennisation d'une activité agricole productive, reconnaissance d'une identité à la fois remarquable et fragile, à travers la qualité des savoir-faire et les spécificités du milieu, dynamisation du tissu socioéconomique local et renforcement d'une gouvernance originale et fertile à l'échelon du massif ... autant de sujets à examiner de près !

ANIMATEUR : **Pascal BEAUMARD**

INTERVENANTS : **Jean-Paul AMOUDRY**, sénateur de la Haute-Savoie
Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire
André MARCON, président de CCI-France (chambres de commerce et d'industrie françaises) et président du groupe de travail Europe de la commission permanente du CNM (Conseil national de la montagne)
Emmanuel BERTHIER, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
Jean-Louis CAZAUBON, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCA)
Elvira BAKKER, Chef d'unité adjoint chargée du programme Corse au sein de l'unité développement rural de la DG AGRI

16h00 **Allocution de Stéphane LE FOLL**, ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la pêche en conclusion de la table-ronde

Un premier temps, préalable et indispensable, de cette table-ronde qui en comportera cinq, sera consacré au rappel de certains fondamentaux : le calendrier des négociations, le contexte, les enjeux et l'architecture globale des propositions de la Commission.

Les différents intervenants partiront ensuite à la recherche des dispositions concrètes dans les négociations en cours pour l'application de l'article 174 du traité de Lisbonne désignant les territoires de montagne parmi les destinataires prioritaires de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Cela les amènera à identifier les potentialités offertes aux acteurs socioéconomiques de montagne au sein d'une série de

mesures dont aucune ne se réfère explicitement à cette disposition du traité qui fut pourtant saluée en 2007 comme une véritable avancée en faveur de la reconnaissance de la spécificité montagne au niveau communautaire.

Ensuite, seront abordées certaines questions essentielles dans chacun des grands domaines.

Ainsi, en matière agricole, le nouveau système de prime à l'hectare doit-il être mis en place rapidement ou bien s'étaler sur l'ensemble de la période de programmation ? L'exigence de contreparties environnementales (verdissement) doit-elle être regardée comme un atout ou bien comme une difficulté supplémentaire pour les systèmes herbagers montagnards ? Le handicap territorial a-t-il vocation à être pris en compte dans ce nouveau système de prime harmonisé ?

S'agissant du développement rural, la table-ronde devrait aider les élus à se prononcer sur les indispensables compléments à apporter à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) au travers de nouvelles mesures agroenvironnementales adaptées, voire d'un « sous-programme thématique » spécialement dévolu à la montagne. De même, la question sera posée de savoir si un tel programme doit rester cantonné au FEADER ou bien s'ouvrir au financement d'autres fonds européens.

Enfin, concernant la politique de cohésion, alors que le Président de la République a annoncé que la gestion des fonds communautaires serait déléguée aux Régions, c'est le devenir des programmes de massif qui sera particulièrement en ligne de mire pour s'interroger sur la pertinence pour ceux-ci d'une gestion décentralisée des fonds communautaires à ce niveau.

En conclusion de la table ronde, **Stéphane Le FOLL**, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, prononcera une allocution devant les congressistes.

« Comment garantir l'accès à des soins de qualité et de proximité en montagne ? »

Jeudi 25 octobre 2012 de 16h45 à 18h30

L'accès aux soins en France présente de fortes disparités sociales et territoriales susceptibles de mettre en cause le droit à la santé garanti par le préambule de la Constitution de 1946. Les écarts se creusent au point de laisser apparaître un système de santé à plusieurs vitesses.

En montagne, l'accès à des soins de qualité et de proximité est essentiel. Les besoins des populations ont de fortes spécificités qui se heurtent souvent à la logique comptable et à la rationalisation du nombre des structures se référant exclusivement à la densité de la population. L'exigence de proximité du service public impose d'aller au-delà du seul critère « nombre d'habitants desservis », pour lui substituer un critère combinant «habitants et territoires desservis». L'accessibilité géographique au service public de la santé doit être appréciée aussi au vu du temps de parcours compte tenu, notamment, des aléas climatiques et du relief des zones de montagne. Suite à l'engagement du président de la République, l'accès de la population à des soins urgents en moins de trente minutes, priorité désormais affichée par le gouvernement, sera examinée très concrètement.

ANIMATEUR : **Olivier RAZEMON**

COORDINATION : **Olivier RIFFARD**, chargé de mission ANEM

INTERVENANTS : **Vincent DESCOEUR**, président de l'ANEM
Jean-Jacques COIPLLET, directeur général de l'ARS de Corse
Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des affaires sociales
Annie GENEVARD, députée du Doubs
Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège, vice-présidente de la commission des affaires économiques
Natacha LEMAIRE, sous directrice de la régulation de l'offre de soins au ministère de la santé
Emmanuel VIGNERON, professeur d'aménagement sanitaire à l'université de Montpellier 3

Un **message vidéo** de **Marisol TOURAINE**, ministre des Affaires sociales et de la Santé sera diffusé au cours de la table ronde.

Le débat permettra de s'interroger sur la pertinence des propositions pour lutter contre la formation de déserts médicaux : création de pôles de santé de proximité, stages en zone rurale dans le cursus des études médicales, encadrement de la liberté d'installation et des dépassements d'honoraires.

La notion d'exception territoriale c'est-à-dire de structures hospitalières à maintenir en dépit de leur taille, dans le but de garantir l'égalité territoriale d'accès aux soins sera abordée. La question du financement de l'hôpital public et des hôpitaux de proximité fera l'objet d'une réflexion autour de l'avenir du système de la tarification à l'activité (à partir du constat inscrit dans le récent rapport de l'IGAS de l'échec des restructurations dans environ 20% des cas, notamment en montagne).

Une étude de juin 2011 réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) estime que 600 000 personnes réparties dans près de 1 500 communes essentiellement rurales ou montagneuses se trouvent à plus de 15 minutes de trajet d'un médecin généraliste en 2007. La méthode retenue pour mettre en œuvre l'engagement du président de la République, garantissant l'accès de la population à des soins urgents en moins de trente minutes, sera également présentée au cours de cet atelier.

Vendredi 26 octobre 2012 de 9h45 à 12h00

A la suite des engagements du Président de la République et dans le prolongement des états généraux de la démocratie territoriale, initiés par le Sénat, un nouvel acte de la décentralisation est annoncé par le gouvernement. Le respect de l'exception montagne aussi bien pour l'achèvement de la carte intercommunale, lancée en 2011, que pour le choix du mode de scrutin des futurs représentants des départements, ainsi que le redécoupage des cantons sera un point de vigilance pour les parlementaires de l'Association.

La revendication constante de l'ANEM en faveur de l'actualisation de la loi montagne sera à l'ordre du jour pour faire valoir le droit à la différence, le droit à l'expérimentation et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux spécificités de la montagne, comme l'indique la loi du 9 janvier 1985. La concertation sur le projet de loi sur les territoires et le nouvel acte de la décentralisation que Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, devrait déposer avant la fin de l'année 2012, et la représentation de l'Association au sein du futur Haut Conseil des territoires seront le cadre naturel de ces exigences.

ANIMATEUR **Olivier RAZEMON**

COORDINATION **Audrey LEGARDEUR / Olivier RIFFARD**, chargés de mission ANEM

INTERVENANTS **Vincent DESCOEUR**, président du conseil général du Cantal
Paul GIACOBBI député de la Haute-Corse, président du Conseil exécutif de Corse
Pierre JARLIER, sénateur du Cantal
Yves KRATTINGER, sénateur de la Haute-Saône
Renée NICOUX, sénatrice de la Creuse
Michel VERPEAUX, professeur de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire

Allocution de Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique

Au moment où commence la concertation pour élaborer un nouvel acte de la décentralisation, un certain nombre d'acquis de la montagne, obtenus dans la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010, doivent être rappelés comme l'exception montagne supprimant le seuil minimum de 5 000 habitants pour créer une intercommunalité, la consultation du comité de massif pour avis en cas de rattachement d'une commune à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) contre son gré ou encore la représentation proportionnelle des communes et des EPCI de montagne dans la commission départementale de la coopération

intercommunale dans les quarante-huit départements dont le territoire comprend des zones de montagne.

D'autres revendications n'avaient pas été satisfaites alors qu'elles sont importantes pour les territoires de montagne notamment la création d'un collège montagne au sein des conseils communautaires des intercommunalités.

Après rappel des engagements de François HOLLANDE, vis-à-vis de la montagne, en réponse au questionnaire de l'ANEM lors de la campagne présidentielle, cette table ronde permettra de dresser le bilan des états généraux de la démocratie territoriale et de faire le point sur les grands axes de la réforme envisagée par le gouvernement notamment concernant le rôle du futur conseiller départemental, le nouveau mode de scrutin ou le redécoupage des cantons.

Lors des échanges, les élus ne manqueront pas d'évoquer l'importance des institutions propres à la montagne (Conseil national de la montagne, comités de massifs, schémas et conventions interrégionales de massif) ainsi que le renforcement des moyens nécessaires.

Les citoyens, les élus et l'administration doivent être informés des spécificités montagnardes de façon simple et efficace. La publication du code de la montagne et la représentation de celle-ci au sein du futur Haut Conseil des territoires sont des revendications concrètes pour assurer la visibilité et la reconnaissance de la spécificité de la montagne.

Enfin les modalités et l'impact, notamment en termes financiers, de la mise en œuvre de cette réforme seront analysés, notamment au regard des dispositions prévues dans le projet de loi de finances pour 2013. Le renforcement de la péréquation verticale, qui relève de l'Etat, et la mise en œuvre des différents fonds de péréquation horizontale, qui répartit la richesse fiscale entre les collectivités, seront parmi les points prioritairement examinés.

En conclusion de la table ronde, **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, prononcera une allocution devant les congressistes.

Avec le concours de



7, rue de Bourgogne - 75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 45 22 15 13
Fax : +33 (0)1 45 22 15 26
www.anem.org - contact@anem.org